



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250303-D_2025_2_11_REC-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_2_11

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 25 Février 2025

Présents : 25

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Animation Convention de partenariat avec le PNR dans le cadre des actions prévues dans les 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le cofinancement

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle le partenariat et ses conditions entre la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et le PNR des Monts d'Ardèche pour la gestion des ENS et le cofinancement d'actions prévues dans ces sites.

La convention de partenariat 2025 définit les modalités de financement des actions prévues dans les 3 ENS (ENS Bois de Païolive et Gorges du Chassezac, ENS Bois d'Abeau et Vallée de la Ganière, ENS Plateau de Montselgues et Vallée de la Thines) gérés par le PNR des Monts d'Ardèche sur le territoire de la Communauté de communes.

Dans ce cadre, le PNR des Monts d'Ardèche propose un plan d'actions sur les sites ENS et Natura2000 du territoire de la Communauté de communes.

- La Communauté de communes s'engage à co-financer les actions suivantes :

Maîtrise d'ouvrage du PNR des Monts d'Ardèche avec financement du Département							
Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	financement du Dpt		Co financement		
			Montant	taux	Montant	taux	
Site ENS Païolive	Animations avec centre de loisirs Revivre	2 000 €	TTC	1 600 €	80%	400 €	20 €
Site ENS Païolive	Animations grand public et scolaires	2 000 €	TTC	1 600 €	80%	400 €	20%
Site ENS Païolive	Ecogardes 2025	11 000 €	TTC	8 800 €	80%	2 200 €	20%
Site ENS Abeau	Animations grand public et scolaires	4 500 €	TTC	3 465 €	77%	1 035 €	23%
Site ENS Abeau	Fête du pin de Salzmann	4 000 €	TTC	1 800 €	45%	2 200 €	55%
Site ENS Montselgues	Animations grand public et scolaire	5 625 €	TTC	4 500 €	80%	1 125 €	20%
Site ENS Montselgues	Aménagement gerboul sensibilisation Chauves-souris	4 000 €	TTC	3 200 €	80%	800 €	20%
SOUS TOTAL		33 125 €	TTC	24 965 €	75%	8 160 €	25%

- Action sur le site Natura2000 et ENS Bois d'Abeau :

Maîtrise d'ouvrage du PNR des Monts d'Ardèche avec cofinancement du Département et Région (Feader)								
Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Co financement du Département		Co financements CC PVC		Contrat Natura2000 (Feader)	
			Montant	taux	Montant	taux	Montant	taux
Récolte de graines de pin de Salzmann	16 000 €	TTC	2 700 €	17%	3 200 €	20%	10 100 €	63%

La Communauté de communes s'engage, suivant ce plan d'actions, à cofinancer à hauteur de 11 360 € maximum ces actions portées par le PNR des Monts d'Ardèche.

- Action su suivi de la régulation et de la sensibilisation de la pratique du canoë sur le Chassezac, action subventionnée par le Département, avec un reversement du PNR à la collectivité

Maîtrise d'ouvrage de la CC PVC avec financement du Département							
Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Montant du reversement maximum PNR MA		CC PVC	taux	
			Montant	taux		Montant	taux
Suivi régulation et sensibilisation canoës Chassezac	6 000 €	TTC	3 000 €	50%	3 000 €	50%	
TOTAL	6000 €		3000 €	50%	3000 €	50%	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :
DE VALIDER les actions telles que proposées ci-dessus,
D'ACCEPTER la convention et ses conditions de partenariat 2025 entre la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et le PNR des Monts d'Ardèche pour la gestion des ENS et le cofinancement

d'actions prévues dans ces sites,
DE S'ENGAGER A INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal 2025,
DE DONNER POUVOIR au Président à signer tout document relatif à cette pr

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250303-D_2025_2_11_REC-DE

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/03/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le